

SITES &
CITES
REMARQUABLES
FRANCE



ETUDE

Patrimoines et revitalisation
des centres-bourgs

Première évaluation auprès des 54 lauréats de l'appel à manifestation
d'intérêt Centres-Bourgs

Direction

Marylise ORTIZ, directrice de l'association Sites & Cités remarquables de France

Rédaction

Marion DE LAJARTRE, chargée de mission Urbanisme patrimonial et développement durable

Suivi de l'étude

Ludivine BASCOU, chargée de mission Urbanisme patrimonial et développement durable

Jacky CRUCHON, expert urbaniste pour Sites & Cités remarquables de France

Marylise ORTIZ, directrice de l'association Sites & Cités remarquables de France

Partenaire

Ministère de la Culture et de la Communication

Remerciements

Sites & Cités remarquables de France remercie chaleureusement les chargés de projet et les élus des 54 collectivités qui ont répondu au questionnaire pour la réalisation de cette première évaluation de l'étude « Patrimoines et revitalisation des « centres-bourgs».

Crédits photo

Ville de Saint-Flour

Etude : Le patrimoine dans le dispositif d'appel à manifestation d'intérêt Centres-Bourgs

Première évaluation auprès des 54 lauréats : Contexte général

*Menée par Sites & Cités remarquables de France en
partenariat avec le ministère de la Culture et de la
Communication*

Avril 2017

G R O U P E



Document réalisé
avec le soutien de la
Caisse des Dépôts et
Consignations

Sommaire

Préambule	p.3
L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Revitalisation des centres-bourgs »	p.3
Le patrimoine : un enjeu fort dans les projets de redynamisation	p.4
Contexte de l'étude	p.4
État des lieux	p.5
Protections et valorisation des patrimoines	p.5
20 territoires engagés dans des programmes complémentaires	p.6
Ingénierie et maîtrise d'ouvrage	p.7
Maîtrise d'ouvrage et partenariat	p.7
Conventions et recrutement	p.8
Dotations	p.9
Etudes pré-opérationnelles et volets d'actions	p.11
Etudes pré-opérationnelles	p.11
Volets d'actions	p.12
Evaluation	p.14
La communication et la concertation dans le projet de revitalisation du centre-bourg	p.14
Premiers résultats observés	p.14
Les difficultés rencontrées sur le terrain	p.15
Les pistes d'amélioration envisagées par les chargés de projet	p.15
Annexes	p.16
Fiches d'identité des territoires	p.16

Préambule

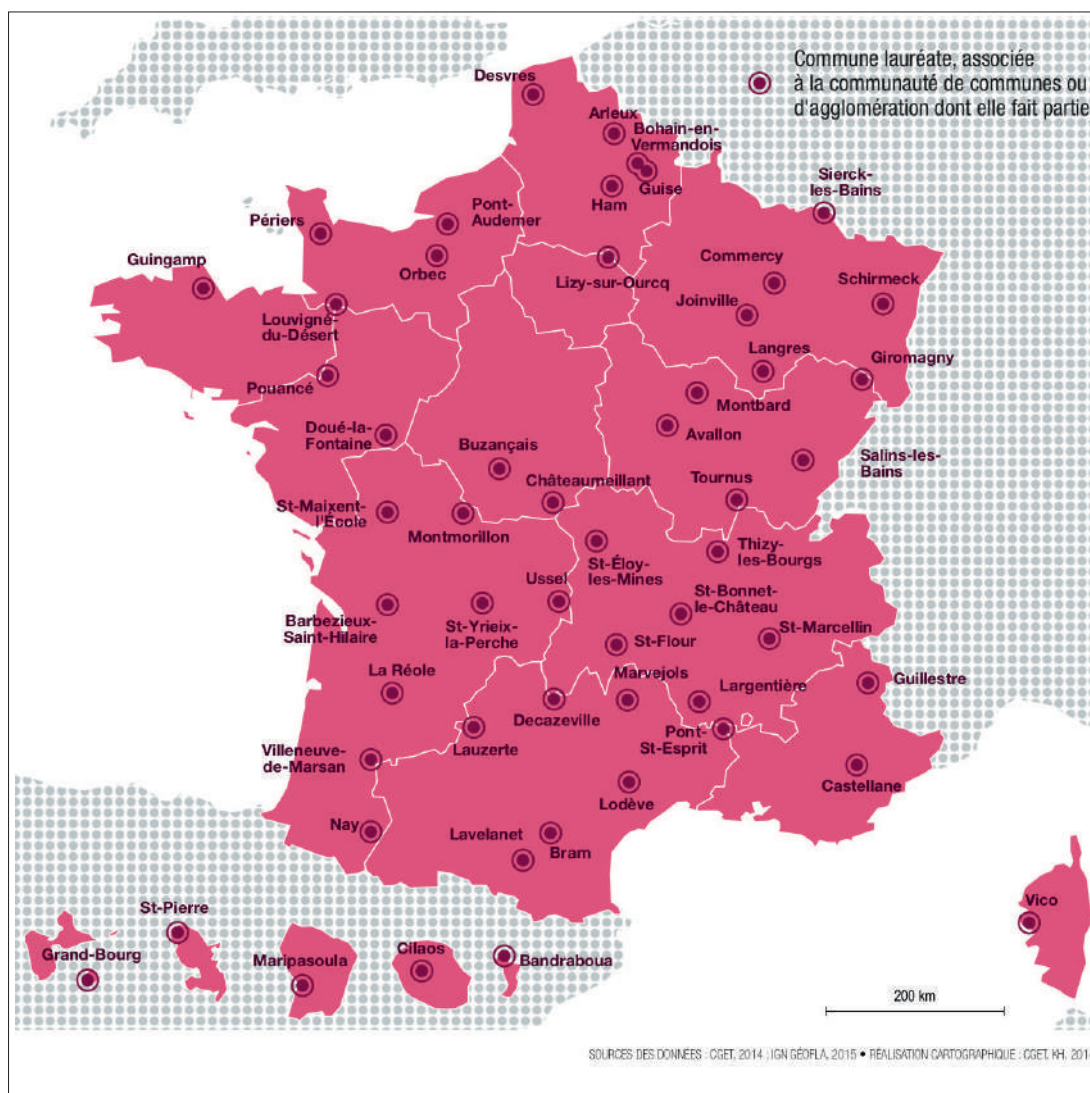
L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Revitalisation des centres-bourgs »

La redynamisation des centres-bourgs représente un enjeu majeur pour l'égalité des territoires. Le gouvernement, par le biais des ministères du Logement et de l'Égalité des territoires, de la Décentralisation et de la Fonction publique et des Outre-Mer, a ainsi lancé en 2014 un appel à manifestation d'intérêt autour de la revitalisation des centres-bourgs.

Ce programme expérimental permet de mobiliser près de 40 millions d'euros (notamment via le Fonds national d'aménagement du territoire et l'Anah) qui, en complément d'autres financements, permettent à des centres-bourgs de réaliser un projet de revitalisation en créant une offre de logements, de commerces, d'équipements et de services adaptés aux besoins des habitants, et ainsi de limiter l'étalement urbain.

300 bourgs avaient été identifiés à travers la France. 54 d'entre eux ont été lauréats de cet appel à manifestation d'intérêt et sont aujourd'hui accompagnés par l'État pour ce dispositif pilote. D'autres territoires bénéficient pour leur projet de redynamisation d'autres aides, notamment des départements ou régions.

Associant le Commissariat général à l'égalité des territoires, l'Anah, le Cerema, les ministères du Logement et de l'Habitat durable, de la Culture et de la Communication, des Outre-Mer, de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, de la Fonction publique et la direction générale des entreprises du ministère de l'Économie et des Finances, l'AMI Centre-Bourg doit permettre de révéler et d'accompagner des initiatives de collectivités autour d'un projet global et transversal de redynamisation de leurs centres-bourgs.



Le patrimoine : un enjeu fort dans les projets de redynamisation

Les centres-bourgs, communes de moins de 10 000 habitants, perdent petit à petit leur place d'animation du territoire, au détriment des grandes villes et métropoles qui rayonnent sur une aire géographique de plus en plus large. Le taux de vacance en logements augmente, les commerces ferment, les services et équipements diminuent et la population tend à se paupériser. Les centres-bourgs ne sont plus les pôles attractifs des territoires ruraux, tels qu'ils pouvaient l'être, les populations préférant les périphéries des villes. Cela entraîne un déséquilibre du territoire.

Pour autant, les centres-bourgs regroupent un ensemble d'éléments propices à la qualité de vie des habitants, à la cohésion sociale et au développement économique local. Leur centre ancien est souvent riche d'un patrimoine remarquable et doté d'un outil de protection ou de valorisation de ce patrimoine, tel qu'un site patrimonial remarquable (secteur sauvegardé, AVAP/ZPPAUP).

Dynamiser les centres bourgs ainsi permettra de conserver un développement territorial équilibré. Pour ce faire, le patrimoine est un levier pertinent. Il contribue, en effet, au développement local notamment par :

- Les savoir-faire et l'utilisation de matériaux locaux,
- Le tourisme
- Le cadre de vie
- Les formes urbaines plus denses qui permettent une proximité des services et commerces et une économie des déplacements...

Contexte de l'étude

Cette première évaluation s'inscrit dans le cadre d'une étude globale menée par Sites & Cités remarquables de France avec le ministère de la Culture et de la Communication sur l'année 2017.

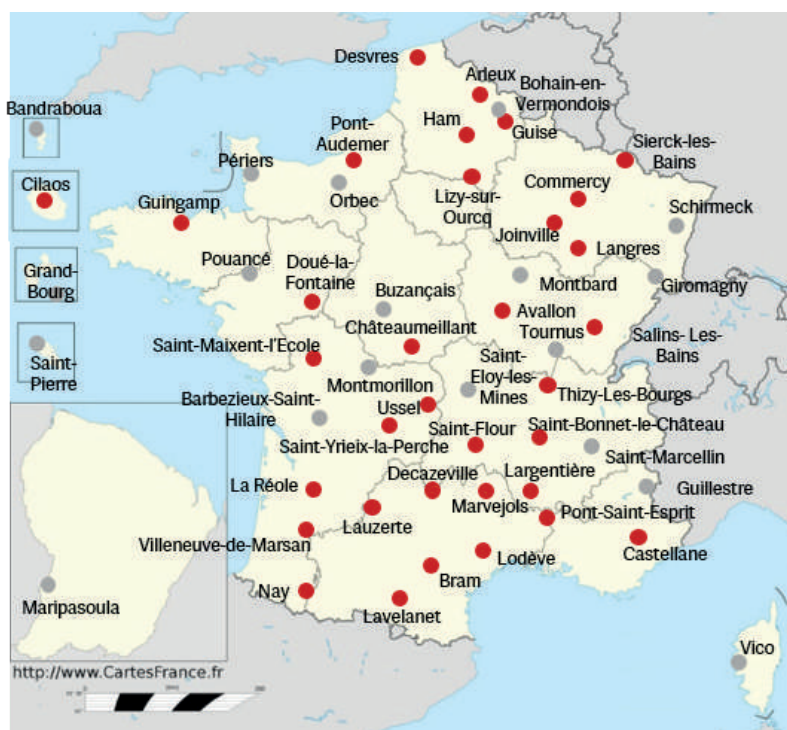
Cette étude a pour objectif de révéler le rôle du patrimoine et de la qualité du cadre de vie dans les processus de redynamisation des territoires. Elle s'appuie sur le dispositif lancé par l'Etat en 2014 de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Centre-Bourg.

L'étude s'organise en deux temps :

- Une première évaluation réalisée auprès des 54 territoires lauréats de l'AMI Centre-Bourg sous la forme d'un questionnaire générique distribué aux chefs de projet, via un Google Formular. Cette première étape s'est organisée sur la fin d'année 2016 et le début d'année 2017. Une première restitution des résultats a été réalisée à Lavelanet, lors de la journée du groupe de travail « Territoires et bourgs-centres » le 16 novembre 2016. Ce bilan-étape a permis de dessiner un premier portrait général de l'avancement et de la mise en place des projets sur les différents territoires.
- La deuxième étape est une étude plus poussée, réalisée à partir de ce bilan et auprès de 6 territoires du réseau de Sites & Cités (Lavelanet, Pont-Saint-Esprit, Langres, Saint-Flour, La Réole et Saint-Pierre-de-la-Martinique), afin d'analyser finement la prise en compte du patrimoine et de la qualité du cadre de vie dans les projets de redynamisation des territoires. Cette deuxième partie de l'étude fera l'objet d'une restitution en fin d'année 2017.

34 territoires ayant répondu à l'enquête

- Territoires ayant participé à l'enquête
- Sans réponse



État des lieux

Protections et valorisation des patrimoines

Sur les 34 territoires, ayant répondu à l'enquête, presque la totalité sont pourvus d'un outil lié à la prise en compte, à la protection et à la valorisation du patrimoine et du paysage. Cela se décline à travers :

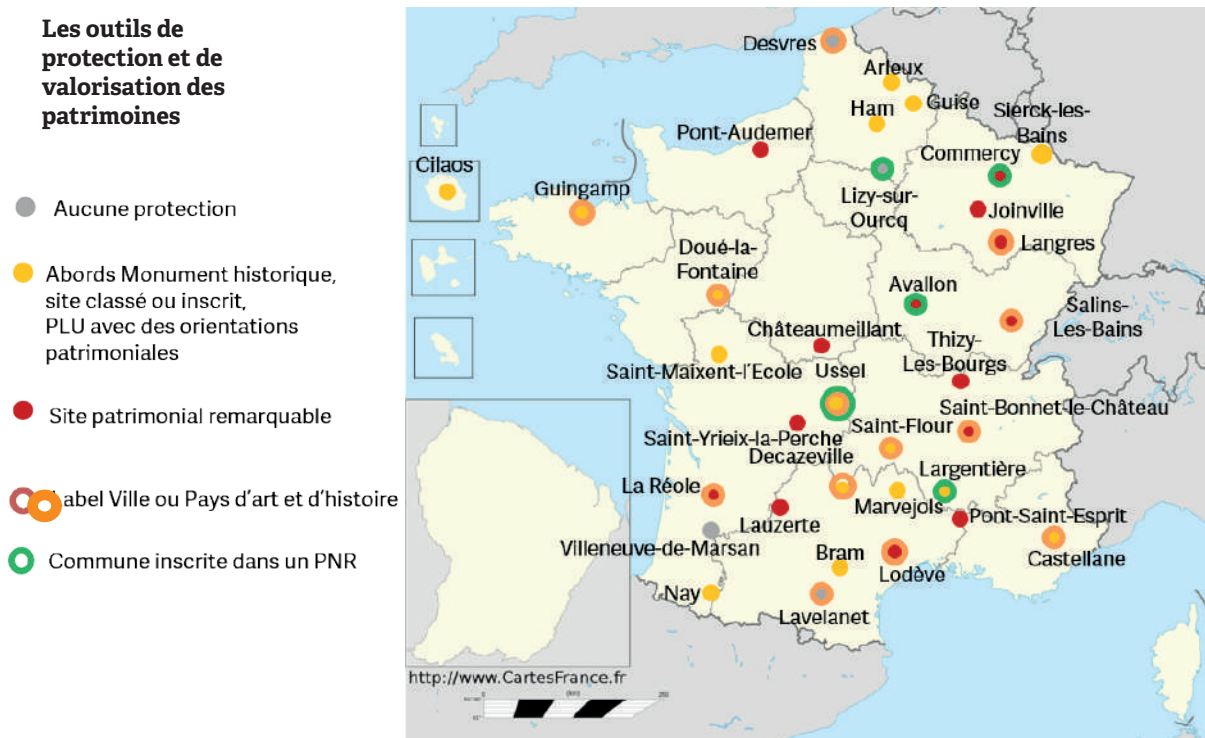
- les outils d'urbanisme patrimonial avec les sites patrimoniaux remarquables, les abords des Monuments historiques, les sites inscrits ou classés ou encore la mise en place d'orientations patrimoniales dans les PLU ;
- les labels, avec notamment le label « Ville et Pays d'art et d'histoire », celui de « Petite cité de caractère », obtenu par Joinville et Castellane, ou encore du « Plus beau village de France », obtenu par Lauzerte ;
- Cilaos à La Réunion qui fait partie aussi du site inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité de l'île de La Réunion. Il en est de même pour Salins-les-Bains qui abrite la grande saline, inscrite aussi sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité ;
- 7 collectivités qui sont inscrites dans un parc naturel régional, travaillant autour d'un projet commun de protection et valorisation de leur paysage et patrimoine et de développement local de leur territoire. Cilaos est aussi inscrite dans le parc naturel national de l'île de La Réunion.

Ainsi, un certain nombre de ces collectivités accumulent sur leur territoire différents outils, permettant une prise en compte des patrimoines selon différents aspects (protection, valorisation, médiation et développement local). La forte prédominance de ces outils sur les différents territoires démontre l'importance qu'occupent le patrimoine et le paysage sur ces centres-bourgs. Intégrer sa dimension dans les projets de revitalisation peut participer véritablement à la redynamisation de ces territoires, en permettant d'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants.

La gestion de ces outils et labels implique différents acteurs et niveaux de gouvernance qui dépassent l'échelle communale. Au-delà des acteurs institutionnels, c'est aussi le cadre de vie des habitants qui est fortement impacté par ces outils.

Comment cela se traduit-il réellement dans le projet de revitalisation du centre-bourg ? Comment l'ensemble de ces outils contribuent-ils à ce projet ? Quels sont les rôles de l'architecte des bâtiments de France et des services de l'Etat de l'architecture et du patrimoine sur ces différents territoires ?

En termes de gouvernance, quel mode de gestion s'applique entre la commune et l'intercommunalité pour le patrimoine ? Enfin, comment les habitants sont-ils sensibilisés à la richesse patrimoniale et à la qualité de cadre de vie sur leur territoire ? Quels sont les outils de médiation mis en place ?



20 territoires engagés dans des programmes complémentaires

Une grande majorité des territoires qui ont répondu à l'enquête se sont engagés, en parallèle de l'AMI Centres-Bourgs sur d'autres dispositifs et appels à projet de l'État. L'ensemble de ces dispositifs nourrissent le projet global de revitalisation du territoire. Pour autant, chacun marque une spécificité et indique les différentes orientations dans lesquelles la collectivité s'est engagée dans son projet de redynamisation.

Sur les 20 territoires engagés dans des programmes complémentaires, 11 ont signé un contrat de ruralité. Ces contrats, lancés à l'instar des contrats de ville coordonnent les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale. Financés par le Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) en 2016, ils permettent aux lauréats de l'AMI Centres-Bourgs de se doter de fonds supplémentaires sur leur projet de redynamisation de territoire. Un territoire est aussi en zone de revitalisation rurale, lui permettant ainsi de bénéficier d'aides d'ordre fiscal.

Par ailleurs, 8 collectivités sont lauréates de l'appel à projet de l'État « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et 1 territoire du « Plan de paysage ». Ces deux appels à projets, issus du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, démontrent l'importance que les territoires ont souhaité donner à la transition énergétique et écologique et à la qualité de cadre de vie dans leurs projets de revitalisation de leurs centres-bourgs.





4 territoires ont aussi été désignés, au titre de la politique de la ville, comme quartier prioritaire Politique de la Ville pour leur centre ancien. Révélant le caractère social et la fragilité des populations habitant dans ces quartiers, ce dispositif permet aux collectivités désignées de bénéficier de fonds supplémentaires pour développer le volet social dans leur projet de redynamisation du centre-bourg.

Enfin, en fonction des régions et des départements, certains territoires bénéficient de dispositifs spécifiques, pilotés souvent par le Département, tels que des contrats de territoire, comme Lavelanet, ou des contrats communaux d'aménagement, comme à Saint-Bonnet-le-Château.

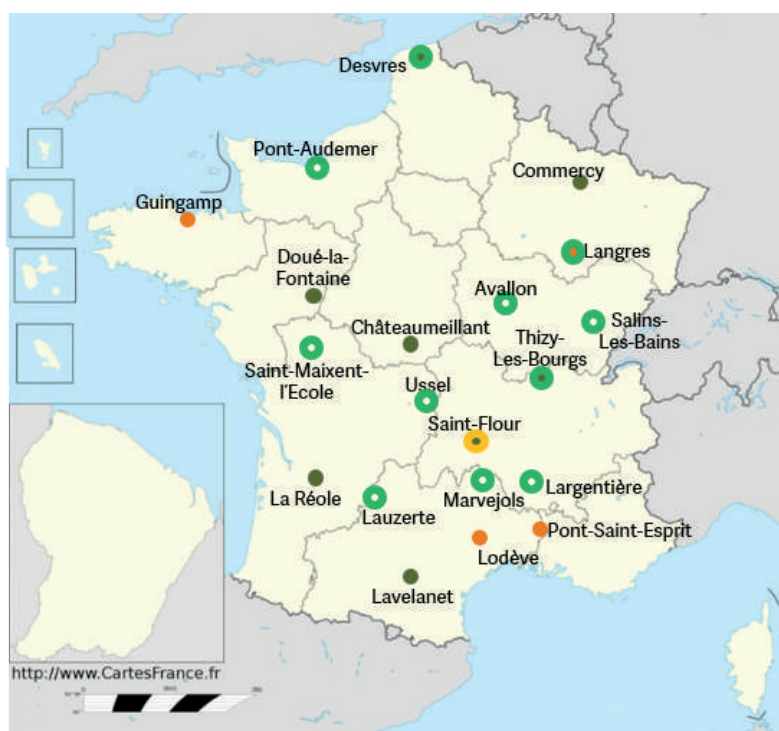
La diversité de ces dispositifs complémentaires démontre ainsi la volonté des collectivités d'alimenter la transversalité de leur projet de revitalisation du centre-bourg au-delà de l'appel à manifestation d'intérêt. En effet, une grande partie de ces programmes sont initiés par une démarche volontariste de demande des collectivités, certaines dans des objectifs clairement identifiés pour leur projet de redynamisation.

Cela pose la question de savoir si l'obtention de ces dispositifs est réellement obligatoire pour mener à bien le projet envisagé par la collectivité ? Dans ce cas, quels liens sont entretenus entre le dispositif de l'AMI Centre-Bourg et les autres programmes ? Quel rôle a joué l'AMI dans l'obtention de ces crédits ou dispositifs supplémentaires ? A-t-il eu un effet catalyseur ?

Les dispositifs complémentaires

-  Contrat de ruralité (11)
-  Territoire à énergie positive pour la croissance verte (8)
-  Quartier prioritaire Politique de la Ville (4)
-  Plan de Paysage (1)

Mais aussi des programmes territoriaux : contrat de territoire (1), contrat communale d'aménagement (1) et zone de revitalisation rurale (1)



Ingénierie et maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'ouvrage et partenariat

Deux ans après le lancement de l'AMI Centres-Bourgs pour les 54 lauréats, l'ingénierie autour du projet de revitalisation s'est bien mise en place sur l'ensemble des territoires. Le projet mobilise un panel d'acteurs, plus ou moins large en fonction des territoires, mais qui concerne toutes les échelles de gouvernance, de l'État à la commune, en passant par les Conseils départementaux et régionaux, mais aussi des acteurs privés et consulaires.

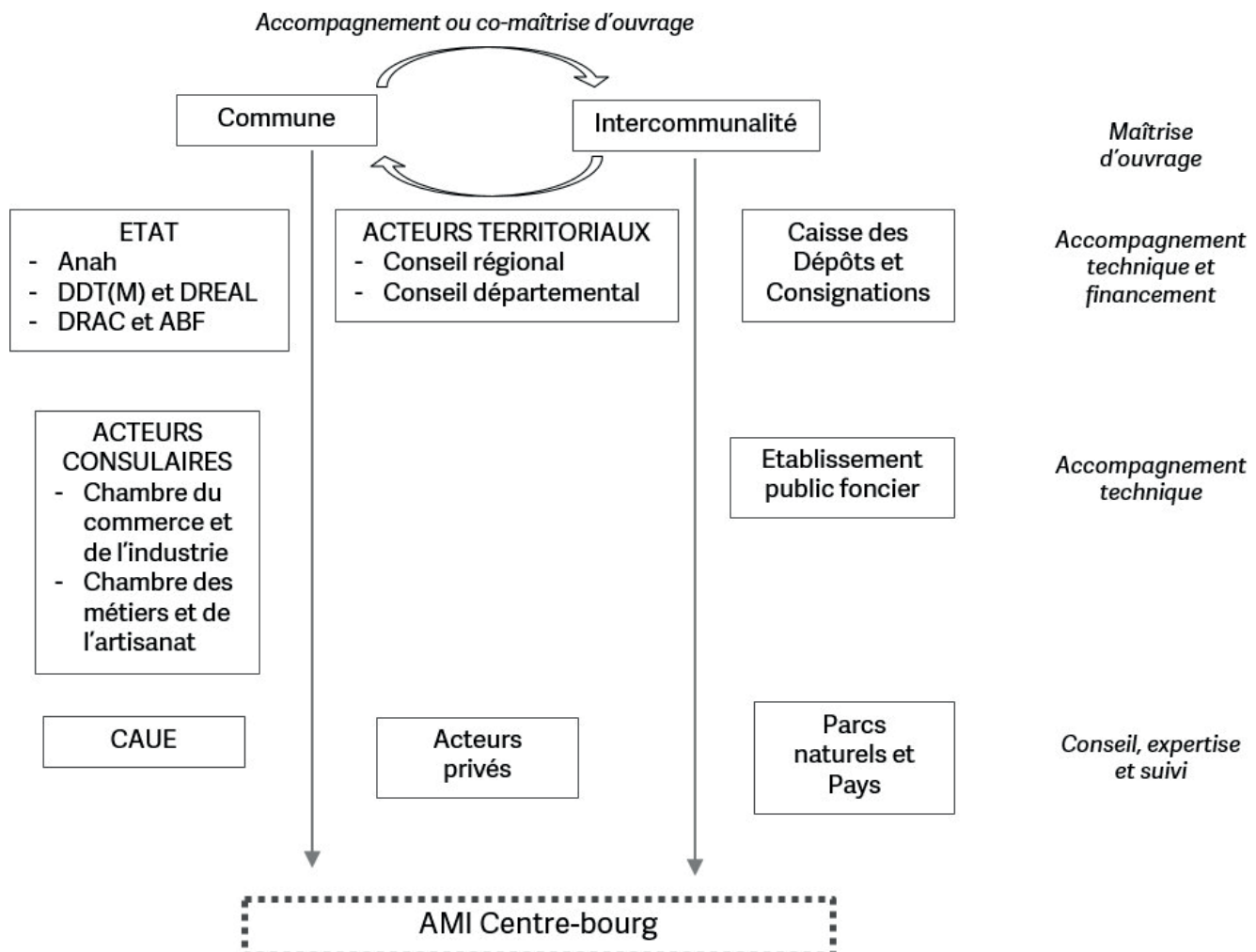
La maîtrise d'ouvrage du projet de revitalisation est portée par :

- la commune pour 17 territoires
- l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour 10 territoires
- en co-maîtrise d'ouvrage Commune/EPCI pour 4 territoires, qui sont Villeneuve-de-Marsan, Guise, Saint-Yrieix-de-la-Perche et Guingamp
- 1 par un syndication mixte, le Syndicat mixte interterritorial du Pays Haut Entre Deux Mers pour La Réole.

Bien que sur une majorité des territoires, la maîtrise d'ouvrage du projet global revienne à la commune, on observe sur les 34 lauréats une diversité de portage du projet.

Sur les territoires où justement la commune est maître d'ouvrage, de quelle manière l'EPCI est-il associé, quand on connaît aujourd'hui son rôle et ses compétences en termes d'urbanisme et d'aménagement ? En sens inverse, comment la commune est-elle impliquée dans le projet quand c'est l'EPCI qui est maître d'ouvrage ? Comment s'organise la gouvernance entre la commune et l'EPCI sur les territoires à co-maîtrise d'ouvrage ?

Schéma d'organisation de l'ingénierie et des partenaires du dispositifs de l'AMI Centres-Bourgs



Conventions et recrutement

Par ailleurs, suite à la signature de la convention d'ingénierie par la totalité des 34 territoires entre juin 2014 et juin 2016 qui permet aux collectivités de bénéficier du Fonds national d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour 3 ans sur le volet ingénierie, une majorité des territoires a mis en place des recrutements pour le poste de chargé du projet de redynamisation du centre-bourg. Les autres territoires ont recruté d'autres profils.

28 chefs de projet sur les 34 territoires ont été recrutés dans le cadre de l'AMI. 3 communes, Largentière, Sierck-les-Bains et Salins-les-Bains, ont respectivement un animateur thématique, un coordinateur Habitat-Aménagement et un technicien Habitat et un chargé de communication à mi-temps. D'autres communes étaient déjà dotées d'un chef de projet. C'est le cas de La Réole qui a donc recruté en plus un manager de centre-ville, pour le volet commercial. Doué-la-Fontaine a aussi seulement recruté un manager de centre-ville. La Ville de Marvejols a, elle, recruté un animateur thématique qui est en charge de l'AMI Centre-Bourg. A Joinville, des recrutements d'un animateur thématique et d'un manager de centre-ville ont eu lieu, le projet de redynamisation étant à la charge du responsable d'Urbanisme.

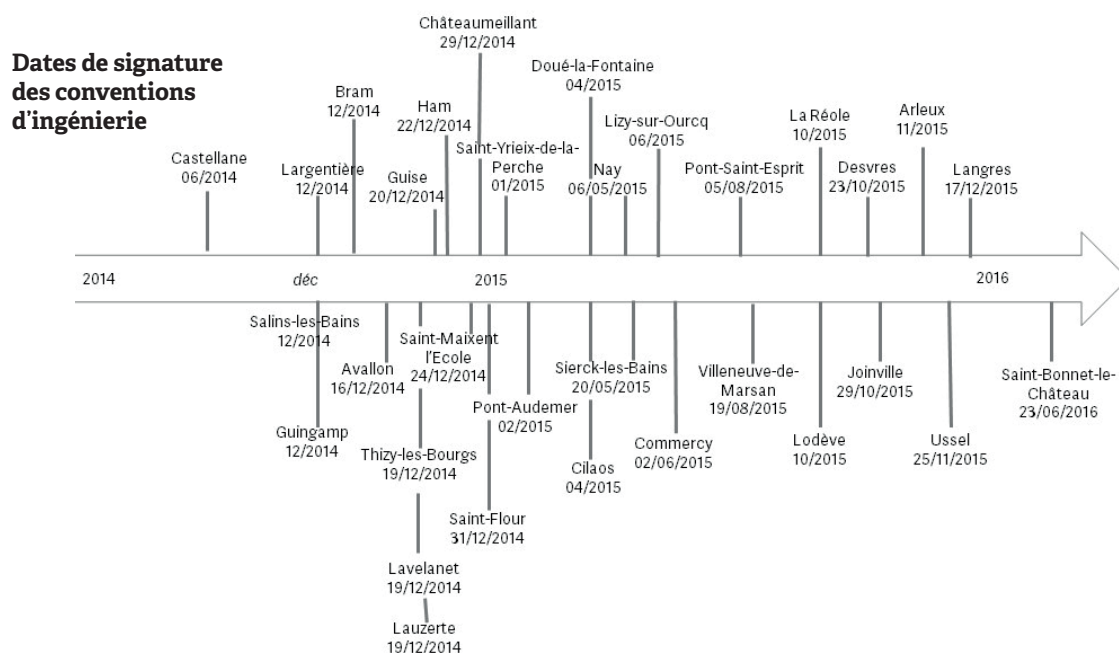
Deux communes n'ont pas, au moment de l'enquête, réalisé un recrutement. Il s'agit de Nay, où le directeur général des services suit le projet de redynamisation du centre-bourg et c'est au sein du cabinet d'études recruté qu'un chargé de projet est en charge du projet spécifiquement. A Ussel, c'est le responsable Urbanisme qui en charge de ce projet.

Face à cet état des lieux, la question se pose de savoir quel va être le devenir de ces postes sur les territoires à la fin de la subvention du FNADT auprès des lauréats, qui finançait principalement ces dépenses de fonctionnement. En effet, les délais ne sont pas les mêmes, entre le FNADT qui ne dure que 3 ans et le projet qui dans le cadre de l'AMI Centres-Bourgs doit durer au minimum 6 ans. *Les collectivités pourront-elles maintenir ces postes par la suite, étant donné le coût important que cela représente pour de petites communes ?*

En ce qui concerne les conventions de revitalisation, qui lance pour la durée de 6 ans le programme d'actions du projet de revitalisation, on observe aussi une assez grande disparité entre les différentes dates de signature. 4 conventions ont été signées en 2015 pour Cilaos, Lodève, Joinville et Pont-Saint-Esprit. L'année 2016 a regroupé la majorité des signatures de conventions puisque 17 d'entre elles ont été signées, mais seulement deux sur le premier semestre et 15 sur le second semestre de l'année. 7 conventions étaient prévues pour la signature sur le début de l'année 2017 : Avallon, Villeneuve-de-Marsan, Saint-Bonnet-le-Château, Largentière, Lauzerte, Saint-Yrieix-la-Perche et Marvejols. Enfin, sur les 34 territoires, au moment de l'enquête, 4 n'avaient pas encore la date de la signature de la convention. C'est le cas pour Ussel, Lizy-sur-Ourcq, Châteaumeillant et Castellane.

Cette évaluation a ainsi révélé un certain nombre de retards dans les délais de signature de convention pour certains territoires. Ces retards ont des répercussions sur le calendrier prévisionnel du programme d'actions du projet. 41% des communes interrogées estiment être dans les délais de leur calendrier prévisionnel.

Il est intéressant de se demander la raison de ces retards. *Proviennent-ils de l'échelle locale, ou plutôt des instances centrales du gouvernement ?*



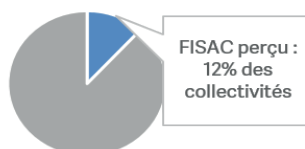
Dotations

Au moment de l'enquête, 33 communes sur les 34 interrogées ont touché le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Seule la commune de Saint-Yrieix-la-Perche n'avait pas encore perçu ce fonds. Quelle en est la cause ?

En ce qui concerne les fonds de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), 50% des collectivités de l'enquête avaient perçu des fonds. Cela peut s'expliquer par les conventions qui ne sont pas encore signées. Une majorité devrait percevoir les fonds sur l'année 2017. La convention de revitalisation fait office de convention d'Opération publique d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) auprès de l'Anah, simplifiant les procédures de demande.

Inversement, pour le volet commercial, seulement 12% des collectivités ont touché du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). La convention de revitalisation ne permet pas un régime dérogatoire pour la demande de FISAC. La collectivité est obligée de créer un dossier de demande classique.

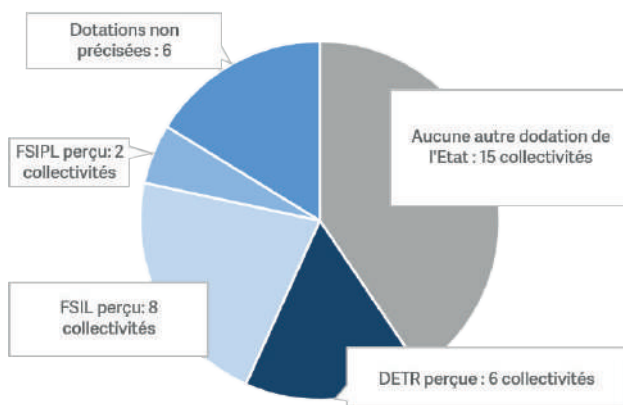
Cet élément est un premier indicateur d'une difficulté à laquelle les lauréats de l'AMI Centres-Bourgs sont confrontés. **Quand bien même le dispositif souhaite développer un projet de redynamisation global et transversal, il n'y a pas réellement de guichet unique à qui s'adresser, tant pour l'accompagnement que le financement.** Le volet Habitat est, certes, lui, bien structuré, avec l'accord de l'Anah sur la convention de revitalisation, mais les autres volets d'actions des projets, comme le volet commercial n'ont pas été pris en compte dans cette convention. La diversité des guichets complexifie donc le montage du projet.



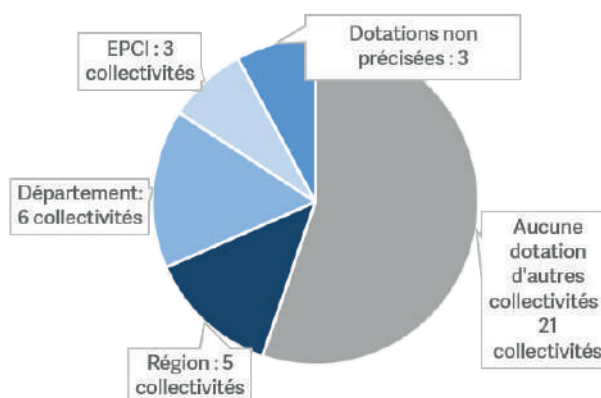
Plus de la majorité des collectivités (22) ont, par ailleurs, touché des fonds d'autres dotations de l'État, comme du FSIL, Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) ou une dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR). On remarque qu'aucune collectivité n'a perçu des crédits sur la ligne LLS – GDV, pour le financement de logement social. *Quelle en est la cause ?*

Comment ces autres fonds s'organisent-ils par rapport au dispositif de l'AMI ? Comment rentrent-ils en complémentarité ? Quels sont les autres fonds provenant de l'Etat que certaines collectivités ont pu toucher ?

17 collectivités sur 34 ont perçu des fonds d'autres collectivités, telles que de la Région, du Département ou de l'EPCI. Certaines cumulent ainsi à la fois des dotations de l'État, des collectivités, voire aussi d'appels à projet ou programmes nationaux. C'est le cas, par exemple, de Pont-Saint-Espirit, qui a son centre ancien en quartier Politique de la Ville et qui a reçu 186 462 euros du FSIPL, 160 440 euros du fonds de concours de l'agglomération et 47 500 euros du Département pour l'OPAH. Doué-la-Fontaine a aussi perçu des fonds supplémentaires, en tant que Territoire à énergie positive pour la croissance verte, mais aussi par la DETR, représentant 600 00 euros et 300 000 euros par la Région Pays-de-la-Loire. *Il serait intéressant de savoir à quel titre les lauréats perçoivent ainsi des dotations d'autres collectivités et sur quelle ligne d'actions de leur projet.*



Dotations de l'Etat



Dotations d'autres collectivités

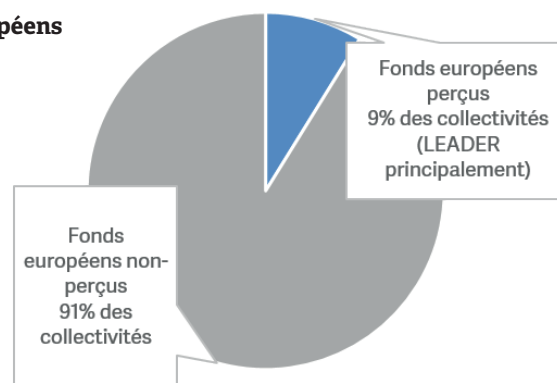
Enfin, une très fine part des collectivités de l'enquête ont reçu soit des fonds européens, principalement du programme LEADER, soit de fonds privés, comme la Fondation du Patrimoine, soit par des opérateurs publics, comme la Caisse des Dépôts et Consignations, de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux, mais aussi d'établissements publics locaux ou de groupements d'intérêts publics. Cela représente à chaque fois 9% des collectivités interrogées seulement.

Comme pour les dotations d'autres collectivités, pour aller plus loin, il faudrait savoir pour quel volet d'actions ces fonds sont attribués. Par exemple, quelles opérations la Fondation du Patrimoine finance-t-elle ? A quel titre certains territoires ont été éligibles au programme européen ?

Cette première analyse a montré la grande diversité de dotations pour chacun des lauréats. Effectivement, certains territoires ont été, pour le moment, mieux dotés que d'autres. **Mais, cela vient d'une démarche volontariste de montage d'autres dossiers de demandes et de candidatures des collectivités à des fonds.** En effet, à part pour les fonds de l'Anah où la convention de revitalisation fait office de convention d'OPAH-RU, pour l'ensemble des autres fonds et volets d'actions, la commune doit préparer des demandes spécifiques, sans avoir en face un guichet unique. Cela explique la disparité des dotations en fonction des territoires.

Pour autant, au moment de l'enquête une majorité des collectivités étaient en attente d'un grand nombre de financements. Le tableau global devrait donc changer sur la prochaine année.

Les fonds européens



Etudes pré-opérationnelles et volets d'actions

Etudes pré-opérationnelles

A ce stade du projet, les études pré-opérationnelles ont été principalement réalisées par une grande majorité des communes. Seules 5 communes sur 34, Villeneuve-de-Marsan, Marvejols, Cilaos, Langres et Ussel, sont en train de les réaliser et 1 seule, Lizy-sur-Ourcq, ne les a pas encore commencées.

Ces études pré-opérationnelles s'orientent majoritairement autour de l'Habitat. En effet, elles étaient obligatoires pour une signature de convention avec l'Anah. Encore une fois, cela confirme que le volet Habitat est bien structuré dans le dispositif de l'AMI, ce qui n'est pas forcément le cas pour les autres volets d'actions.

En effet, si l'on observe le recrutement de bureaux d'études à ce moment du dispositif, on remarque qu'environ 30 communes ont recruté un bureau d'études autour de la question de l'Habitat. Presque autant, 29 communes, ont recruté un bureau d'études lié aux questions d'Urbanisme. Le volet Commerce n'a concerné le recrutement d'un bureau d'études que sur 6 communes, le Paysage pour 2 communes, Ussel et Salins-les-Bains et la Sociologie pour 1 commune, Ussel. Deux communes ont recruté un architecte en plus d'un bureau d'études urbaines, Salins-les-Bains et Guingamp.

Nous pouvons donc nous demander quelle va être la place du patrimoine pour la suite, puisque celui-ci semble très peu présent dans les études pré-opérationnelles. L'analyse de ces études est-elle encore révélatrice de la prédominance du volet Habitat par rapport aux autres volets d'actions dans le projet de redynamisation, dû à une meilleure structuration de ce volet ?

On remarque, par ailleurs, que la grande majorité de ces collectivités ont fait réaliser ces études par des prestataires externes. **Cela révèle peut-être effectivement le manque de moyens techniques et humains au sein de ces petites collectivités pour réaliser des études en régie.**

Etat d'avancement de la réalisation des études pré-opérationnelles

- Etudes réalisées (28 communes)
- Etudes engagées (5 communes)
- Etudes prévues (1 commune)



Volets d'actions

En termes de logements, les objectifs des projets s'orientent autour très souvent des objectifs exigés par l'Anah :

- **Maintien de la population, notamment âgée, à domicile**
- **Amélioration de la performance énergétique du bâti (lutte contre la précarité énergétique)**
- **Lutte contre la vacance immobilière**
- **Lutte contre l'habitat indigne et dégradé**
- Faciliter l'accueil de nouveaux ménages en centre ancien, grâce à des loyers maîtrisés
- Entretien et valoriser le patrimoine architectural
- S'adapter aux enjeux et demandes d'aujourd'hui et du territoire

Les 4 premiers objectifs, que l'on retrouve dans une grande majorité des réponses des collectivités au questionnaire correspondent aux grands enjeux d'opérations de l'Anah. *Nous pouvons donc nous demander quelle est la place des objectifs locaux sur ce volet d'actions dans le processus de redynamisation des territoires ? Ces grands objectifs s'appliquent-ils à la réalité de chaque territoire ?*

Par ailleurs, on remarque que le patrimoine est cité dans ces objectifs. *Quelle sera sa place réellement dans les opérations menées ? Comment cela va-t-il se traduire ?*

Pour le volet commercial, les projets tournent autour d'un grand objectif général qui est **l'augmentation et le maintien de l'offre commerciale**. Cet objectif général est décliné par la suite en différents objectifs, différents en fonction du territoire :

- Recrutement d'un manager de centre-ville ;
- Développement des commerces de proximité et de l'économie locale. Desvres envisage ainsi la réhabilitation d'une halle de marché. Guise projette la mise en place d'une AMAP et Ussel d'un « superlocal », regroupant des produits locaux, une coopérative et des ateliers. Arleux a pour projet l'installation d'un estaminet. Joinville souhaite travailler sur la valorisation des commerces d'artisanat et des circuits-courts et Sierck-les-Bains souhaite valoriser les métiers d'art sur son territoire ;
- Installation d'une boutique éphémère et/ou itinérante, comme à Guise ;
- Requalification les enseignes et la signalétique, comme à Marvejols.

L'ensemble de ces projets démontre bien l'aspect local des objectifs, beaucoup plus présent que sur le volet Habitat. *Les moyens proposés autour du volet commercial dans le dispositif de l'AMI Centres-Bourgs sont-ils suffisants pour répondre à l'ensemble de ces objectifs ?*

Le FISAC joue un rôle très important sur le volet revitalisation commerciale de l'AMI Centre-Bourg. 4 collectivités ont déposé un dossier.

Les projets de redynamisation sont marqués par l'ambition de revitaliser le commerce des centres-bourgs par une économie locale, de proximité, autour des spécificités du territoire et par des moyens d'actions innovants et expérimentaux, tels que les boutiques éphémères ou encore la mutualisation d'activités dans des espaces communs.

Architecture, patrimoines et espaces publics

En termes d'espaces publics, environ 25 communes proposent un projet de requalification des espaces publics autour de la question du maillage du centre-bourg avec une volonté de développer l'accessibilité, d'apaiser le centre ancien et de requalifier les entrées de villes.

Dans cette volonté de requalifier le maillage du centre-bourg et améliorer la qualité globale des espaces publics, différents objectifs se déclinent selon les territoires : requalification des axes majeurs, des rues commerçantes, création de liaisons douces, requalification des entrées de villes, mise en place ou révision du plan de circulation, création de stationnement, apaisement de la circulation en centre-bourg et création de zones de rencontre et favoriser l'accessibilité.

La place prépondérante qu'occupent ces requalifications d'espaces publics dans les différents projets de redynamisation des centres-bourgs démontre bien l'enjeu qu'il y a pour ces territoires en termes d'accessibilité et de mobilité dans leur centre historique. En effet, **la revitalisation de ces quartiers ne peut s'imaginer sans une meilleure desserte de leurs commerces et logements.**

Au-delà de cet enjeu, des collectivités souhaitent améliorer la qualité du cadre de vie en réalisant des opérations de requalification des espaces publics majeurs du centre-bourg mais aussi en révélant le patrimoine naturel environnant. Certaines communes ont pour projet de relier le bourg avec son cours d'eau et végétaliser les espaces publics. La Ville de Sierck-les-Bains imagine ainsi des aménagements le long des berges de la Moselle, la réappropriation de l'eau en cœur de ville avec l'aménagement des abords du ruisseau, encourager les habitants à végétaliser et requalifier le parc public et les jardins privés. La Ville de Salins-les-Bains, par exemple, a pour projet la création d'une place aux abords de son site UNESCO, pour le mettre en valeur dans le cœur de ville.

La grande majorité des communes abordent aussi la question du patrimoine dans leurs projets de redynamisation. Le patrimoine joue un véritable rôle de valeur économique ajoutée. Comme pour le commerce, les spécificités et les éléments qui marquent l'identité du territoire semblent être les leviers des projets de redynamisation du centre-bourg. Un grand nombre d'objectifs sont énoncés dans les différentes réponses des collectivités :

- inventaire, comme la Ville de Joinville ;
- recherche de financements pour travaux sur MH, comme pour la Ville de Bram qui souhaiterait réhabiliter son église ;
- projet sur un MH, comme la Ville de Pont-Saint-Esprit ;
- projet de création d'un site patrimonial remarquable, comme pour la Ville de Marvejols et celle de Guingamp ;
- candidature à des labels, comme la Ville de Nay ;
- opération de réhabilitation des façades financée par la Ville, comme la Ville de Sierck-les-Bains, Avallon et Salins-les-Bains ;
- valorisation et sensibilisation touristique du patrimoine, ainsi qu'auprès des habitants, comme la Ville de La Réole, Nay, Largentière, Guise et Arleux.

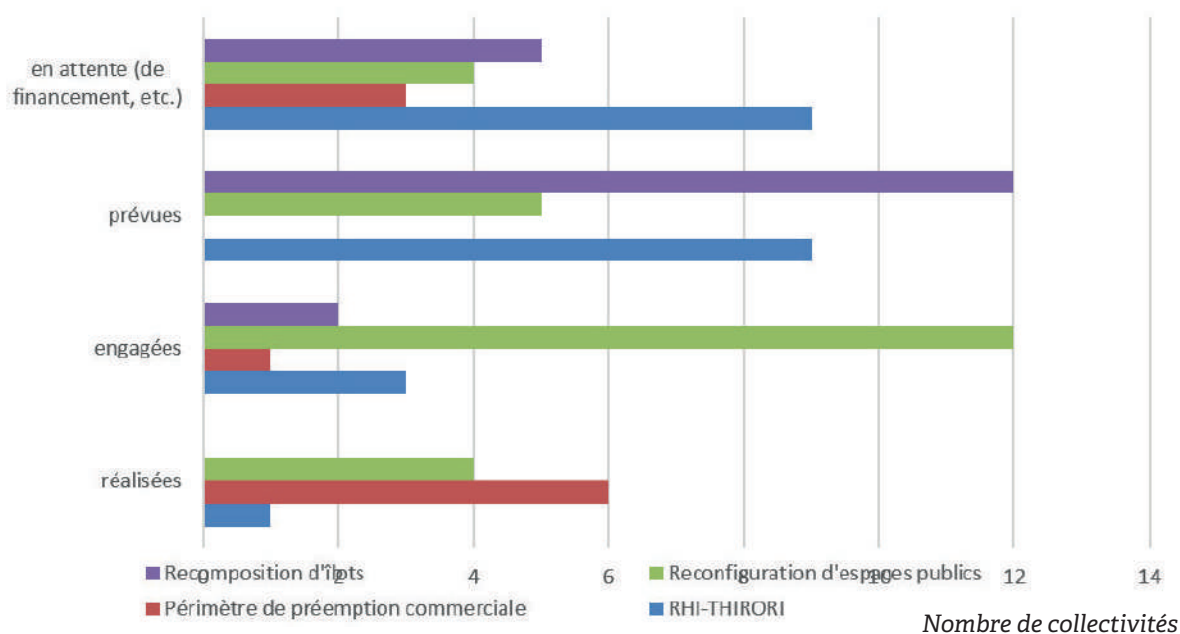
Cela relève des objectifs variés et ambitieux mais qui induisent des niveaux de gouvernance différents (État avec le ministère et les services déconcentrés, Département et Région). *Comment ces différents niveaux seront-ils donc associés à ces actions ?*

Ces projets s'inscrivent dans des démarches globales avec un volet consacré aussi aux équipements publics et aux services. Ces éléments sont aussi indispensables à la revitalisation des territoires. Ainsi, certaines collectivités souhaitent créer une maison publique qui regrouperait des associations, une programmation culturelle et sportive et des séminaires. C'est le cas, par exemple, pour la Ville de Châteaumeillant qui souhaite mettre en place une maison des associations et une maison de santé ; et Lauzerte qui souhaite créer une maison du patrimoine et de la culture, qui serait aussi un espace polyvalent pour les associations.

Beaucoup de projets mettent l'accent sur la population locale, pour leur permettre une réappropriation de leur centre-ville et des espaces publics, une qualité de vie sociale et culturelle. Certaines communes, comme Desvres ou Largentière, qui envisagent la création d'un pôle Jeunesse ou la requalification du pôle sportif. Lauzerte souhaite mettre en place aussi un observatoire du logement social, afin de recenser le plus précisément possible les besoins de la population en termes de logements.

L'ensemble de ces objectifs sont d'une grande diversité et ambitieux. *Les fonds attribués à l'AMI Centres-Bourgs pourront-ils permettre la réalisation des volets d'actions ? Sur quels financements les collectivités s'appuient-elles sinon ?*

Etat des lieux de l'avancement des actions par thématiques



Evaluation

La communication et la concertation dans le projet de revitalisation du centre-bourg

En ce début du projet de redynamisation du centre-bourg, les collectivités ont déjà réalisé des campagnes de communication assez importantes auprès de la population. Les deux moyens de communication le plus utilisés sont les plaquettes de présentation et des articles sur le site internet de la Ville. Certaines collectivités ont mis en place d'autres moyens pour communiquer sur le projet comme :

- Une identité visuelle spécifique, comme à Arleux ;
- Des panneaux d'affichage, comme à Ussel ;
- Exposition en pleine rue, comme à Saint-Maixent-l'Ecole ;
- Bâches de présentation sur les chantiers, comme à Desvres ;
- Bulletin municipal, comme à Guise ;
- Journal régional, comme à Villenave-de-Marsan ;
- Réseaux sociaux, comme à Lavelanet ;
- Radio et télévision locales, comme à Decazeville.

En termes de concertation avec les habitants, on remarque aussi une grande diversité dans les formes d'ateliers ou de réunions selon les réponses des collectivités. Les deux formes les plus répandues sont celles des ateliers participatifs, des groupes de travail et des réunions publiques, mais nous retrouvons aussi :

- Visites de terrain et balades, comme à Decazeville ;
- Travail avec les scolaires, comme à Doué-la-Fontaine ;
- Maison du projet, comme à Ussel ou à Lavelanet ;
- Boîte à idées, comme à Châteaumeillant.
- Questionnaires, comme à Saint-Maixent-l'Ecole ;
- Café-débat, ciné-débat et théâtre, comme à La Réole ou à Lauzerte.

Seule la commune de Lizy-sur-Ourcq, au moment de l'enquête, n'avait pas encore mis de dispositifs de concertation sur son projet.

Premiers résultats observés

L'ensemble des réponses des lauréats mettent en avant que la majorité des opérations n'ayant pas encore commencé, il est difficile de déjà observer des résultats.

Cependant, les collectivités font part d'une appropriation positive du projet de la part des habitants. Seule une dizaine des collectivités ayant répondu à l'enquête ont un bilan plus mitigé. Effectivement, malgré un accueil favorable, des interrogations persistent : organisation et attribution des aides, notamment de l'Anah, coûts des opérations et répercussions sur les impôts, temporalités du projet, pérennité du dispositif, stationnement et circulation.

Il y a beaucoup d'attentes, parfois des suspensions et d'interrogations sur des projets complexes qui sont parfois difficiles à expliquer à la population.

Quelques communes, environ 4 ou 5, observent cependant déjà des résultats encourageants : regain du marché immobilier suite à l'annonce du projet, achat de cellules commerciales et installation de nouveaux commerçants et nouveau ménages et valorisation du patrimoine. **Ce sont, pour la plupart, des communes ayant amorcé leur projet de redynamisation avant le lancement de l'AMI Centre-Bourg** (Saint-Flour, La Réole, Guise...).

Les difficultés rencontrées sur le terrain

Les difficultés recensées dans l'enquête s'organisent autour de 3 thématiques : les financements et l'ingénierie, la mobilisation des acteurs et les délais et calendrier.

Les financements et l'ingénierie :

- Les financements sont tournés majoritairement sur le volet habitat, alors que le projet est global. Il y a un manque en termes de financements d'investissements, notamment sur le volet espace public et équipements.
- Il est difficile d'avoir une vision globale sur l'ensemble des financements disponibles, ainsi que pour les outils opérationnels dédiés à chaque volet d'actions.
- Il est compliqué d'avoir une vision sur le long terme de la mobilisation des financements, avec, par exemple, la suppression du FNDAT au bout de 3 ans. Encore une fois, cela est seulement précis pour le volet habitat.

Les difficultés liées aux financements et à l'ingénierie sont les plus prégnantes. Il est ainsi demandé une meilleure coordination des outils et actions avec des financements globaux.

Les délais et calendrier :

Ces difficultés sont fortement liées à celles des financements et de l'ingénierie.

- Il y a un manque de synchronisation entre la réception des financements et le début de la phase opérationnelle. Il n'y a pas forcément de marge de manœuvre en termes d'investissements.
- Il est aussi noté un décalage sur les temps administratifs : des validations trop longues et une certaine lourdeur administrative due à un grand nombre de guichets.

Les temps financiers, administratifs et opérationnels ne se coordonnent pas.

Mobilisation des acteurs

- Le montage du projet est trop complexe. Il peut entraîner une certaine démotivation, notamment chez les élus, qui ne sont pas formés à de tels dispositifs. La gouvernance entre la commune et l'EPCI est parfois difficile.
- Selon les territoires, il est difficile de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés : les habitants, l'EPCI, la Région ou le Département, les services de l'Etat, les bailleurs sociaux, bureaux d'études ou investisseurs privés qui n'y trouvent pas d'intérêt.

Les pistes d'amélioration envisagées par les chargés de projet

Comme pour les difficultés recensées, les pistes d'amélioration proposées s'organisent autour de trois thématiques : le fléchage et organisation des financements, la coordination des acteurs et des dispositifs et la formation et sensibilisation.

Le fléchage et l'organisation des financements :

- Créer un fonds d'investissement d'avance (pour les études et les travaux lors de la réalisation)
- Allongement de la durée du FNDAT (Le délai de 3 ans est trop court)
- Fléchage des financements plus précis avec une meilleure répartition entre les différents volets d'actions.
- Mettre en place des dispositifs d'investissements similaires à ceux des quartiers politique de la ville
- Propositions autour de la fiscalité : harmonisation, TVA réduite sur le périmètre de l'AMI, modification du périmètre de défiscalisation et du zonage LLS.

La coordination des acteurs et des dispositifs

- Création d'un guichet unique et d'une boîte à outils globale pour une meilleure lisibilité des financeurs et des financements
- Coordination entre les acteurs et les temporalités des appels à projet ou des financements.
- Création ou renforcement de comités/clubs régionaux entre lauréats pour échanger entre collectivités, avec les services de l'Etat et régionaux.
- Accompagnement plus spécifique par territoire pour le montage d'opérations et meilleure prise en compte de la ruralité dans le dispositif.

La formation et la sensibilisation

- Mise en place d'ateliers de formation et de sensibilisation des élus et techniciens autour des dispositifs techniques, comme le RHI-THIRORI, et sur les volets financements et ingénierie.

Annexes

Fiches d'identité des territoires

Pont-Saint-Esprit (30)

- Communauté d'agglomération du Gard rhodanien
- Région Occitanie
- Nombre d'habitants : 10 490
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg : Clément DUSSART
- Budget total du projet : 16 872 278 euros
- Partenaires : CGET, ANAH, DREAL, DDTM, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agglomération du Gard rhodanien, EPF Languedoc-Roussillon, Caisse des dépôts et consignations, EPARECA, ARS, UDAPT, DRAC, Fondation du patrimoine, Urbanis, Cabinet Gheco en charge du PSMV, bailleurs sociaux, Conseil citoyen...
- Patrimoines : site patrimonial remarquable

Decazeville (12)

- Decazeville Communauté
- Région Occitanie
- Nombre d'habitants : 6300
- Maîtrise d'ouvrage : EPCI
- Chef de projet centre-bourg : Jouanne COLOMIER
- Budget total du projet : 27 360 000 euros
- Partenaires : UDAP, CAUE, Architecte et paysagiste conseil, DDT
- Patrimoines : Label VPAH

Nay (64)

- Communauté de communes du Pays de Nay
- Région Nouvelle Aquitaine
- Nombre d'habitants : 3540
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chefs de projet centre-bourg (directeur général des services) : Pierre HAMELIN et Thomas PASCAL
- Budget total du projet : non transmis
- Partenaires : ANAH, Conseil départemental, Conseil régional CDC, ABF, SOLIHA

Lavelanet (09)

- Communauté de communes Pays d'Olmes
- Région Occitanie
- Nombre d'habitants : 6950
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg : Alexandre PEREIRA
- Budget total du projet : 6 500 000 euros pour le projet total et 20 000 000 pour le projet sur l'hôpital
- Partenaires : Partenaires publics, chambres consulaires, CDC
- Patrimoines : Label VPAH

Joinville (52)

- Communauté du Bassin de Joinville en champagne
- Région Grand Est
- Nombre d'habitants : 3850
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg (chef de projet Urbanisme) : Anthony KOENIG
- Budget total du projet : entre 500 000 et 1 000 000 d'euros par an
- Partenaires : Région et GIP pour les financeurs, HAMARIS comme bailleur social...
- Patrimoines : site patrimonial remarquable

Bram (11)

- Communauté de communes Piège Laurageais Malepère
- Région Occitanie
- Nombre d'habitants : 3360
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg : Sébastien BELUZE
- Budget total du projet : non chiffré précisément
- Partenaires : ATD11 (expertise routière), DDTM11, Anah, DREAL, CCI, EPF-LR, Conseil départemental et CMS, CDC, Bailleurs sociaux

Thizy-les-Bourgs (69)

- Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Nombre d'habitants : 2490
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg : Valérie L'HERITIER
- Budget total du projet : non transmis
- Partenaires : EPORA (établissement public foncier), OPAC
- Patrimoines : site patrimonial remarquable

Villeneuve-de-Marsan (40)

- Communauté de communes du pays de Villeneuve-en Armagnac Landais
- Région Nouvelle Aquitaine
- Nombre d'habitants : 2430
- Maîtrise d'ouvrage : commune et EPCI
- Chef de projet centre-bourg : Charlotte PIFAUDAT
- Budget total du projet : 1 973 227 euros (études, habitat, projet urbain en coût HT, sans compter les aides)
- Partenaires : Préfecture, DDTM, Conseil Départemental, Conseil Régional

Saint-Bonnet-le-Château (42)

- Communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Nombre d'habitants : 1590
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg : Csilla PONCET
- Budget total du projet : non transmis
- Partenaires : DDT, Anah, ABF, Conseil Départemental, EPCI, Syndicat Mixte des Pays du Forez, Bailleurs sociaux, CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Etablissement foncier (EPORA), associations locales
- Patrimoines : site patrimonial remarquable et label VPAH

Largentière (07)

- Communauté de communes du Val de Vigne
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Nombre d'habitants : 1940
- Maîtrise d'ouvrage : EPCI
- Chef de projet centre-bourg : Eglantine SIMONET
- Budget total du projet : en cours de définition
- Partenaires : ANAH, DDT, UDAP/DRAC, DIRRECTE, Conseil Régional, Conseil Départemental, ADT, PNR, Pays, Chambres consulaires, CAUE, ...

Salins-les-Bains (39)

- Communauté de communes du Pays des Salins
- Région Bourgogne-Franche-Comté
- Nombre d'habitants : 3180
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg : Julie BOURDEAUX
- Budget total du projet : non transmis
- Partenaires : Partenaires institutionnels (Etat, Région, Département), partenaires culturels (ABF, DRAC, architecte-conseil de la Ville), acteurs locaux (agences bancaires, immobilières et notariales, union commerciale), CAUE, ADIL, entreprises du bâtiment locaux, CCI
- Patrimoines : site patrimonial remarquable et label VPAH

Saint-Maixent-l'Ecole (79)

- Communauté de communes Haut Val de Sèvre
- Région Nouvelle Aquitaine
- Nombre d'habitants : 7670
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg : Chloé ARIAUX
- Budget total du projet : 25 000 000 euros
- Partenaires : La Communauté de communes (co-maître d'ouvrage), l'Etat, l'EPF Poitou Charentes, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil départemental, le Conseil Régional

Lizy-sur-Ourcq (77)

- Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
- Région Ile-de-France
- Nombre d'habitants : 3690
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg : Kahina YOUNSI
- Budget total du projet : non transmis
- Partenaires : Sous préfecture, DDT 77, CAUE 77, Anah, CDC

Lauzerte (82)

- Communauté du Pays de Serres en Quercy
- Région Occitanie
- Nombre d'habitants : 1550
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg : Lionel RAMI
- Budget total du projet : 5 000 000 euros
- Partenaires : CCI, CAUE, Midi Marketing Espitalié consultant, Urbanis, SOGEXFO, architecte
- Patrimoines : site patrimonial remarquable

Arleux (59)

- Communauté d'agglomération du Douaisis
- Région Hauts-de-France
- Nombre d'habitants : 2800
- Projet porté par l'EPCI
- Chef de projet centre-bourg : Virginie ALLARD
- Budget total du projet : 15 000 000 euros
- Partenaires : Conseil Départemental, Conseil Régional, EPF

Doué-la-Fontaine (49)

- Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine
- Région Pays-de-la-Loire
- Nombre d'habitants : 7780
- Maîtrise d'ouvrage : EPCI
- Chef de projet centre-bourg : Cécilia MADIOT
- Budget total du projet : non transmis
- Partenaires : Conseil départemental, Bailleurs, Caisse des Dépôts et Consignations

Saint-Yrieix-de-la-Perche (87)

- Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix-la-Perche
- Région Nouvelle Aquitaine
- Nombre d'habitants : 7350
- Chef de projet centre-bourg : Audrey HOURTICQ
- Maîtrise d'ouvrage : EPCI et commune
- Budget total du projet : 9 000 000 euros
- Partenaires : CD87, Caisse des Dépôts et Consignations, Anah
- Patrimoines : site patrimonial remarquable

Saint-Flour (15)

- Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Nombre d'habitants : 7295
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg : Marlène BADUEL
- Budget total du projet : en attente de la finalisation de la convention centre-bourg
- Partenaires : l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Pays de Saint-Flour, Pays d'Art et d'Histoire du Pays de Saint-Flour, CCI du Cantal, la Chambre des Métiers du Cantal, l'Office de Tourisme Intercommunautaire, Sous-Préfecture, DDT, ANAH, bailleurs sociaux, CEREMA, Conseil départemental du Cantal, Conseil régional d'Auvergne, CGET Massif-Central
- Patrimoines : Label VPAH

Guise (02)

- Communauté de communes de la région de Guise
- Région Hauts-de-France
- Nombre d'habitants : 5400
- Maîtrise d'ouvrage : EPCI et commune
- Chef de projet centre-bourg : Clément MANGOT
- Budget total du projet : 12 000 000 euros
- Partenaires : ABF, CAUE, CCI, Association des commerçants, habitants, Anah, DDT, Conseil Régional, Conseil Départemental, Office du tourisme, Pays...

Langres (52)

- Communauté de communes du Grand Langres
- Région Grand Est
- Nombre d'habitants : 8625
- Maîtrise d'ouvrage : EPCI
- Chef de projet centre-bourg : Laurence LAJUS
- Budget total du projet : 33 893 253 euros
- Partenaires : Anah, Conseil Régional Grand Est, CCI, ville de Langres
- Patrimoines : site patrimonial remarquable et label VPAH

Guingamp (22)

- Guingamp Communauté
- Région Bretagne
- Nombre d'habitants : 8200
- Maîtrise d'ouvrage : EPCI et commune
- Chef de projet centre-bourg : Antoine MATHIEU
- Budget total du projet : 40 000 000 euros (sans compter les dépenses de droit commun)
- Partenaires : AMO, financeurs
- Patrimoines : Label VPAH

La Réole (33)

- Communauté de communes du Réolais en sud Gironde
- Région Nouvelle Aquitaine
- Nombre d'habitants : 4415
- Maîtrise d'ouvrage : Syndicat intercommunal du Pays Haut Entre Deux Mers
- Chef de projet centre-bourg : Cécile GAYDON
- Budget total du projet : estimé à 10 000 000 euros
- Partenaires : Conseil régional, Conseil départemental, Caisse des Dépôts et Consignations, CCI et Chambre des Métiers
- Patrimoines : site patrimonial remarquable et label VPAH

Marvejols (48)

- Communauté de communes du Guévaudan
- Région Occitanie
- Nombre d'habitants : 5365
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg : Alexandre BOURGADE
- Budget total du projet : en cours de montage
- Partenaires : DDT, UDAP, ARS, EPF, bailleurs sociaux, PETR, Conseil Départemental, Conseil Régional, collectivités, CLCV, CCI, CMA, Caisse des Dépôts et Consignations

Desvres (62)

- Communauté de communes de Desvres – Samer
- Région Hauts-de-France
- Nombre d'habitants : 5220
- Maîtrise d'ouvrage : EPCI
- Chef de projet centre-bourg : Nadège PLANCKE
- Budget total du projet : 25 682 098 euros
- Partenaires : BDCO, observatoire du bâti commercial
- Patrimoines : Label VPAH

Ham (80)

- Communauté de communes de l'Est de la Somme
- Région Hauts-de-France
- Nombre d'habitants : 5240
- Maîtrise d'ouvrage : EPCI
- Chef de projet centre-bourg : Luce MAVRY
- Budget total du projet : 9 000 000 euros
- Partenaires : Anah, DDTM, CCI, CMA, CAUE 80, ONE, CD80, CR, CPIE

Ussel (19)

- Haute-Corrèze Communauté
- Région Nouvelle Aquitaine
- Nombre d'habitants : 10 710
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg (responsable Urbanisme) : Marine LESAGE
- Budget total du projet : 380 000 (parties habitat, équipements et espaces publics non définies)
- Partenaires : ANAH, EPCI, Conseil Départemental, CCI, CMA, Association des commerçants, Pays, notaires, bailleurs sociaux, agences immobilières, STAP, Pays d'Art et d'Histoire
- Patrimoines : Label VPAH

Chateaufeillant (18)

- Communauté de communes Berry Grand Sud
- Région Centre-Val-de-Loire
- Nombre d'habitants : 2135
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg : Héloïse BLANZAT
- Budget total du projet : Tranche 01 : 1 702 423 € HT +
- Tranche 02 : 3 224 000 € HT étant entendu que la tranche 03 est en cours d'étude
- Partenaires : État, Conseil Régional, Conseil Départemental, Anah, Pays Berry St Amandois, Europe (LEADER), CODHAJ 18, CAUE 18, Caisse des Dépôts et Consignations
- Patrimoines : site patrimonial remarquable

Avallon (89)

- Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan
- Région Bourgogne-Franche-Comté
- Nombre d'habitants : 7620
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg : Myrtille BIARNE
- Budget total du projet : Non chiffré
- Partenaires : Services de l'Etat (DREAL, DDT/ANAH, ABF, DIRECCTE, ARS, etc.), CAUE, ADIL-EIE, CAF, Conseil Régional, Conseil Départemental, PNR, PETR, CCAS
- Patrimoines : site patrimonial remarquable

Pont-Audemer (27)

- Communauté de communes Pont Audemer Val de Risle
- Région Normandie
- Nombre d'habitants : 8890
- Maîtrise d'ouvrage : EPCI
- Chef de projet centre-bourg : Pierre GRENET
- Budget total du projet : 507 117 euros
- Partenaires : Anah, Préfecture, EPF, CCI et acteurs privés
- Patrimoines : site patrimonial remarquable

Sierck-les-Bains (57)

- Communauté de communes des 3 frontières
- Région Grand Est
- Nombre d'habitants : 1760
- Maîtrise d'ouvrage : EPCI
- Chef de projet centre-bourg : Christelle GODAR
- Budget total du projet : 6 905 000 pour 6 ans
- Partenaires : EPFL, CDC et son réseau de partenaires, Anah, DDT, DREAL, STAP-ABF, Sous-préfecture, Conseil Régional, Conseil Départemental, Conseil Local Économique et Social, Association des commerçants sierckois, autres acteurs dans le cadre de l'OPAH

Lodève (34)

- Communauté de communes du Lodévois et Larzac
- Région Occitanie
- Nombre d'habitants : 7600
- Maîtrise d'ouvrage : EPCI
- Chef de projet centre-bourg : Audrey VAISSIE
- Budget total du projet : non transmis
- Partenaires : EPF, SCET, DDTM, Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental de Hérault, Etat
- Patrimoines : site patrimonial remarquable et label VPAH

Commercy (52)

- Communauté de Commune de Commercy-Void-Vaucouleurs
- Région Grand Est
- Nombre d'habitants : 6670
- Maîtrise d'ouvrage : EPCI
- Chef de projet centre-bourg : Antoine MAFFEIS
- Budget total du projet : 18 259 906 euros
- Partenaires : DDT, Conseil Départemental, EPFL, UCIA du Pays de Commercy
- Patrimoines : site patrimonial remarquable

Cilaos (97)

- CIVIS
- Outre-mer : La Réunion
- Nombre d'habitants : 6090
- Maîtrise d'ouvrage : commune
- Chef de projet centre-bourg : Ulrich MAILLOT
- Budget total du projet : 26 900 000 euros
- Partenaires : DREAL, Conseil Régional, Conseil départemental, Secrétariat Général des Hauts, Parc National des Hauts

SITES ET CITÉS REMARQUABLES DE FRANCE

L'association des Villes et Pays d'art et d'histoire et des sites patrimoniaux

> **Une association créée en 2000**

pour regrouper les villes et ensembles de communes porteurs d'un sites patrimonial remarquable, et les villes et pays signataires d'une convention Villes ou Pays d'art et d'histoire ou en cours de candidature

> **Un réseau regroupant plus de 230 membres soit 1 500 communes de toute échelle,**

des bassins de vie très denses aux communes les plus rurales, partageant une vision moteur du patrimoine, source de culture mais aussi de renouvellement des dynamiques sociales, économiques et environnementales

> **Une plateforme pour échanger au niveau national et international** des compétences, des expériences et des interrogations dans les domaines du patrimoine et de l'urbanisme : protection, gestion, médiation et valorisation

> **Un espace de conseil,** d'expertise et d'accompagnement des collectivités en termes de stratégies d'actions, de méthodes et d'outils

> **Un centre de ressources,** assurant une veille juridique et technique sur les politiques patrimoniales et leurs outils

> **Un représentant et relais** des interrogations et recommandations des collectivités auprès des instances nationales et des assemblées parlementaires

> **Un champ d'action très étendu incluant :** séminaires, formations et ateliers à destination des différents acteurs du patrimoine, élus et techniciens, commissions et groupes de travail autour de thèmes actuels (habitat, patrimoine et développement durable, gestion et fiscalité du patrimoine, reconversion du patrimoine, patrimoine et tourisme, le label Villes et Pays d'art et d'histoire, évolution des politiques du patrimoine, etc.)

> **Une association développant partenariats et échanges** avec les ministères, les collectivités territoriales et leurs réseaux, et de nombreux autres acteurs du patrimoine au niveau national et international

**SITES &
- CITÉS**
REMARQUABLES
FRANCE

L'Association
des Villes et Pays d'art et d'histoire
et des Sites patrimoniaux



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France
Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr





L'Association
des Villes et Pays d'art et d'histoire
et des Sites patrimoniaux

GROUPE

